

APPEL A CANDIDATURE POUR ABRITER LA 21^e EDITION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE VIH/SIDA ET LES IST EN AFRIQUE (ICASA 2021)



De la gauche, DR. NAMWINGA CHINTU (TRESORIERE DE LA SAA), PROF. JOHN IDOKO (PRESIDENT DE LA SAA / PRESIDENT DE ICASA 2019) & DR. DIANE GASHUMBA (MINISTRE DE LA SANTE, RWANDA, PAYS HOTE DE ICASA 2019/VICE PRESIDENTE DE ICASA 2019)

La Société Africaine Anti-Sida (SAA) représentée par son Président; Prof. John Idoko, invite les **pays africains** désirant abriter la Conférence Internationale sur le VIH/SIDA et les IST en Afrique en 2021 (ICASA 2021) à envoyer leurs candidatures au Secrétariat de la SAA à Accra- Ghana. La date de clôture de la soumission des candidatures est le **30 Juillet 2019**.

ICASA 2021 sera la 21^e édition de la Conférence Internationale sur le VIH/SIDA et les IST en Afrique à être organisé par la Société Africaine Anti-Sida (SAA).

Tout **pays africain** est éligible pour abriter ICASA. Toutefois, certains critères doivent être remplis pour être sélectionné.

La procédure de candidature est la suivante:

ETAPE 1

Les pays intéressés devront soumettre une offre à l'intention du Secrétariat de la SAA contenant des pièces justificatives détaillées des informations suivantes:

1. Un appui inconditionnel du gouvernement: engagement financier et volonté politique d'abriter la conférence.
 - offrir et apporter un appui financier pour la location du lieu de la conférence: Capacité des salles plénières: 5000 sièges avec au moins 7 salles de sessions dont la capacité varie de 1500 à 150 sièges.
 - Apporter un appui financier au Secrétariat local qui travaillera en collaboration avec le Secrétariat International.
 - Offrir des bourses à au moins 300 participants locaux.
2. Disponibilité d'hôtels répondant aux normes standard pouvant héberger jusqu'à 10 000 participants, ainsi qu'une/des salle(s) de conférence répondant aux normes et standards internationaux.
3. Un bon réseau de trafic routier pays.
4. Un bon réseau de télécommunication pays facilitant la liaison avec les autres pays africains et autres continents.
5. Présence de scientifiques de renom, de leaders, de sociétés civiles, de groupes organisés de PVVIH, du secteur privé, d'organisations de jeunes dont les activités sont dans le domaine de la lutte contre le VIH/ SIDA.
6. Facilité d'accès par voie aérienne, et par voie terrestre, le cas échéant.
7. Présence reconnue d'organes/ d'institutions gouvernementaux chargés de la coordination de la lutte contre le VIH/SIDA dans le pays.
8. Un bon niveau sécuritaire dans le pays afin de garantir la sécurité des participants.
9. Facilité d'obtention des visas et de l'assistance aux participants à la conférence et permettre l'entrée dans le pays des PVVIH, des HSH et des autres groupes minoritaires.
10. Stabilité politique.
11. N'avoir aucune politique gouvernementale discriminatoire basée sur le genre, le statut sérologique et la religion.

Le document détaillé de la candidature contenant les preuves devront parvenir au Secrétariat Permanent de la Société Africaine Anti-Sida (SAA) par email avec les pièces jointes et par les services de transmission de courriers adressé au Président de la SAA à l'adresse ci-dessous:

Society for AIDS in AFRICA
SAA Permanent Secretariat Accra
P.O. Box 2072
Plot Container 58 Otano Estates,
Behind NHTC, Adjiringano
EAST LEGON
Mob: (+ 233) 54 37 48 78 1 or (+233) 26 89 21 58 2
Office Line: (+ 233) 30 29 13 73 9
ICASA2021bid@saafrica.org
www.saafrica.org
Accra- Ghana

ETAPE 2

(a) Les candidatures soumises seront évaluées par les membres du Conseil d'Administration de la Société Africaine Anti-Sida (SAA) au cours de laquelle 2 pays seront présélectionnés en fonction des critères énumérés dans l'étape 1.

(b) La visite d'évaluation sera effectuée par 2 ou 3 membres du Conseil d'Administration de la SAA dans les 2 pays présélectionnés. Les pays présélectionnés inviteront la SAA pour une visite d'évaluation de deux jours **entre le 1^{er} et le 15 Septembre 2019**.

Veillez noter que:

- I. Le processus de présélection sera finalisé au plus tard le **15 Septembre 2019**, suivi de la notification aux 2 pays.
- II. Après la délibération des membres du Conseil de la SAA, le pays hôte de ICASA 2021 sera informé le **30 Septembre 2019**, suivi d'un communiqué de presse.
- III. Avant la sélection finale du pays hôte de ICASA 2021 et avant l'envoi d'une lettre de notification au pays hôte, un protocole d'accord sera signé entre le pays sélectionné et la Société Africaine Anti-Sida (SAA), organisatrice de ICASA.
- IV. Le président de la SAA est également le président de ICASA 2021; Le pays hôte proposera un vice-président pour ICASA 2021 en consultation avec la SAA. Le Conseil d'administration se réserve le droit de révoquer les droits d'un pays à abriter la conférence s'il relève des doutes raisonnables sur la capacité du pays hôte à organiser la conférence.